



Pôle vie étudiante

Réf : PVE – n°41-2021

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 841-5 du code de l'éducation créé par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relatives à l'orientation et à la réussite des étudiants et plus particulièrement son article 12 ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;

Vu la circulaire n°2019-029 publiée au BOEN n°12 du 21 mars 2019 détaillant les modalités de la programmation et du suivi des actions de la CVEC ;

Vu la délibération 5b approuvée le 29 avril 2019 par la Commission de la Formation de la Vie Universitaire relative au groupe de travail chargé de la programmation et du suivi de la CVEC ;

### DÉCIDE

#### Article 1 : composition

Le groupe de travail chargé de la programmation et du suivi de la Contribution de Vie Étudiante et de campus est constitué comme suit :

#### Président du groupe de travail :

- M. Sébastien RINGUEDÉ  
Vice-président du Conseil Académique en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

#### Membres du groupe de travail :

- Mme Stéphanie MAUCLAIR  
Vice-Présidente vie des campus;
- M. Didier CHAVRIER  
Vice-Président délégué "Égalité et qualité de vie au travail"
- M. Vincent ROY  
Vice-Président Développement durable
- M. Frédéric MOAL  
Chargé de mission Précarité
- Mme Emilie PIERES  
Directrice de la Direction de la Vie Etudiante de l'université
- M. Alexis BOCHE  
Chef de service vie associative et de la citoyenneté de l'université
- M. Bruno DEPUSSAY  
Chef de service Passerelle Handicap de l'université
- M. Jean-Louis TALLON  
Chef du service culturel de l'université
- Mme Joséphine DAVIGNON  
Gestionnaire de projets CVEC
- M. Olivier PINAULT  
Directeur du SUAPSE

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| – M. Théophile SORNIQUE       | Vice-président étudiante de l'Université   |
| – Mme Marielle BRAME          | Représentante des étudiants au sein de la CFVU ;   |
| – Mme Anaïs DUVIOLIER         | Représentante des étudiants au sein de la CFVU ;   |
| – M. Andreï UNGURAN           | Représentant des étudiants au sein du CA ;   |
| – Mme Sara GARCIA - GONCALVES | Représentant des étudiants au sein du CA ;   |
| – Mme Jade DELPY              | Présidente d'O'Campus ;  |
| – M. Erwann COCHERY           | Président de Radio Campus Orléans ;  |
| – Mme Céleste PIEDBOURG       | Présidente du BDS de Polytech ;  |
| – M. Alain CORDINA            | Directeur du CROUS d'Orléans-Tours ou son-sa représentant-e ;  |
| – Mme Anne BESNIER            | Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire à l'enseignement supérieur ou son-sa représentant-e   |
| – Mme Angélique LEPEINTRE     | Vice-présidente d'Orléans Métropole déléguée à la recherche, au transferts de technologie, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante ou son-sa représentant-e ; |

#### **Article 2 : invité-e-s**

Le Vice-président de l'Université en charge des moyens est invité permanent des travaux du groupe de travail. Le président du groupe de travail peut inviter toute personne jugée utile au regard de son expertise.

#### **Article 3 : compétences**

Le groupe de travail chargé de la programmation et du suivi de la CVEC doit :

- élaborer le programme annuel des actions financées par le produit de la CVEC, en matière de santé, de sport, de culture, d'accueil des étudiants, d'accompagnement social et de vie associative étudiante, à partir des orientations prioritaires définies par la ministre chargée de l'enseignement supérieur, des priorités de l'établissement et à partir des enveloppe budgétaire affectées par l'Université à ces domaines ;
- assurer le suivi de ces actions ;
- élaborer le rapport annuel de l'utilisation des fonds CVEC qui comprend un état récapitulatif par domaine d'action des sommes attribuées et une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation, à partir de la remontée des bilans pour chacune des actions proposées ;
- se prononcer sur toutes les questions que lui soumet le président ou la présidente du groupe de travail ;

#### **Article 4 : fonctionnement**

Le groupe de travail chargé de la programmation et du suivi de la CVEC se réunit au moins deux fois par an. L'ordre du jour et fixé par le président du groupe de travail, sur proposition de la Vice-Présidente Vie des Campus. Il est communiqué au membre du groupe de travail, ainsi que les documents préparatoires, dans la mesure du possible au moins huit jours ouvrés avant la date de la séance de travail.

Conformément à l'article D. 841-9 du code de l'éducation, les propositions du groupe de travail chargé de la programmation et du suivi des actions financées par le produit de la CVEC, ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente, sont soumis au vote du Conseil d'Administration, après avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Le bilan est transmis au Recteur pour information.

Fait à Orléans le 10 mai 2021

  
Eric BLOND